



Les Députés

Les Dossiers

Les Citoyens

FAQ

Rechercher un député, une ville, un mot, ...

Tous les députés | Par circonscription | Par organisme | Par mots clés | Synthèse | Au hasard

Non, NosDéputés.fr ne ferme pas et ne provoque pas d'inflation législative : [Cliquez ici !](#)



Christophe Jerretie

Question N° 29238 au Ministère des solidarités

[source](#)

Question soumise le 5 mai 2020

M. Christophe Jerretie attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des accueillants familiaux, fortement mobilisés dans la lutte contre le covid-19 et qui assurent sans faille leur mission depuis le début du confinement : assurer la santé, la sécurité, le bien-être physique et moral des personnes en difficultés du fait de l'âge ou du handicap. Parallèlement, certains d'entre eux, en raison du confinement, n'accueillent plus personne et se retrouvent donc sans revenu. Dans ce contexte, les accueillants familiaux s'estiment légitimes à l'octroi d'une gratification financière au même titre que le personnel des EHPAD, ou à une indemnisation pour ceux subissant une interruption ou une annulation des accueils. Aussi, il lui demande de lui préciser les intentions de son ministère sur cette demande de reconnaissance sociale et financière.

Réponse

Cette question n'a pas encore de réponse.

Être alerté lorsque cette question aura une réponse



par e-mail